

fé, le premier comte d'Angleterre, l'héritier de la foi, du sang et du fier caractère des Talbots. Nous nous sommes souvent rappelé ces mésintelligence avec douleur et regret. Nous croyons cependant que de part et d'autre la plus parfaite bonne foi dirigea les hommes animés de sentiments contraires.

« Nous voudrions, pour notre part, pouvoir anéantir ce que nous avons écrit sur ce sujet, et comment hésiterions-nous à faire cet aveu, après le noble exemple qu'il nous a été donné? Qui a eu plus de tort ou plus de droit dans le différend dont nous parlons, est une question indigne d'occuper en ce moment notre attention. Mais il est facile de dire celui qui a mis le plus de générosité dans la manière dont tout s'est terminé.

« Nous ne ferons pas ressortir les circonstances qui jettent un si beau lustre sur la conduite de lord Shrewsbury au banquet de Covent-Garden. Nous nous contenterons d'exprimer l'admiration sans réserve qu'elle a fait naître chez tous ceux qui étaient disposés à se plaindre du passé ou à le censurer.

« Il n'est personne qui n'envie au noble comte de Shrewsbury la magnanimité de l'exemple donné au banquet d'O'Connell. Pouvait-on offrir un plus bel exemple de charité chrétienne, en oubliant, avec une générosité si chevaleresque, toutes les causes de brouillerie?

« Le noble comte aurait pu se contenter de laisser le passé dans l'oubli sans compromettre sa dignité aux yeux du monde par une démonstration publique. Quand nous considérons combien cette blessure eût été profonde pour la plupart des cœurs; combien la barrière qui sépare O'Connell de lord Shrewsbury eût paru insurmontable aux personnages de son rang, quand il se fût agi d'une démarche pareille à faire auprès d'un homme qui est regardé comme l'est O'Connell par l'aristocratie titrée de l'Angleterre: quand nous voyons ensuite la grâce, la dignité, la bonté avec lesquelles a agi l'illustre comte dans ce grand acte de pardon, nous pensons que nos lecteurs protestants nous excuseront d'exprimer avec franchise le sentiment: qu'un papiste seulement pouvait agir ainsi.»

Dublin, 11 mars.—Association du rappel.—Aujourd'hui a eu lieu le meeting hebdomadaire de l'association dans Conciliation-Hall. La rente de la semaine a produit 305 l. st.

M. John O'Connell a donné lecture de la lettre suivante, adressée à M. Ray par son père:

Londres, 9 mars 1844.

Mon cher Ray,

Rien ne peut égaler l'enthousiasme de ma réception à Birmingham. Il serait impossible à toute personne qui n'assistait pas à la séance de s'en faire une idée. Ce bon accueil me réjouit; car il consolide l'alliance des bons réformateurs des deux pays.

Tout le monde est pour nous en Angleterre, sauf les mignons d'une aristocratie sordide et la portion déshonnêtée des chartistes: car, je vous l'assure, il y a d'honnêtes gens parmi ceux-ci; pas beaucoup, assurément, mais encore y en a-t-il. Il est triste de penser combien de mal les chartistes peuvent encore faire à la cause de la réforme. Quoique peu nombreux, ils sont actifs, et partout où ils le peuvent, ils continuent de faire sentir leur tyrannie dans les meetings publics. En voilà plus qu'assez sur ces hommes.

Les classes moyennes de la société sont presque toutes attachées au principe: justice pour l'Irlande. Elles sont animées d'un meilleur esprit que (Dieu me le pardonne) je ne l'aurais espéré. Elles sentent que les questions qu'a soulevées le dernier procès sont tout aussi intéressantes pour les amis du progrès politique de l'Angleterre, que pour ceux de l'Irlande. Si le gouvernement peut convertir en conspiration les essais tentés au grand jour, d'obtenir des droits politiques, c'en est fait de toute réforme, de toute amélioration future.

Mais ce qui me semble devoir attirer puissamment la sympathie des Anglais, c'est la grande question de la pureté des jugements du jury. Si ce principe est foulé aux pieds, il n'y a plus de sécurité pour la vie, les propriétés, les opinions des citoyens. Voilà ce qui soulève l'indignation des Anglais et ce qui donne à l'Irlande l'espoir d'être aidée.

Signé DANIEL O'CONNELL.

FRANCE.

Découverte d'une mine d'ambre en France.—Une mine d'ambre jaune vient d'être découverte sur les limites du département de la Somme, à peu de distance du village de Beauchamps. Cette substance, qu'on rencontre dans les montagnes de Provence, à Saint-Paul, au Gard et autour de Soissons, ne se trouve abondamment que dans la mer Baltique, sur les côtes de Prusse. Il existe, à ce qu'il paraît, en assez grande quantité sur le territoire de Beauchamps; on en a recueilli de gros morceaux. L'ambre jaune ou succin entre dans la composition du vernis gras, et il est employé aussi aux choses de luxe. Son poli, sa transparence, sa belle couleur l'ont fait mettre au nombre des matières précieuses.

ROME.

—Des lettres de Rome nous disent qu'on attribue les troubles récents qui viennent d'inquiéter l'Italie à l'influence et à l'argent de la Russie: on suppose que l'empereur Nicolas voudrait mettre en avant le nom de son gendre, le duc Leuchtenberg, comme héritier ou vice-roi d'Italie, et, en attendant, créer des embarras à l'Autriche et à la France dans cette partie de l'Europe.

☞ L'abondance des matières nous force à remettre le Tableau volé.

Ornements d'église.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des M^{rs}. du Clergé, le Sousigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru en eux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

Lyon, 12 Décembre 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

« Nous sommes certains que les M^{rs}. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabricquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, ta disque vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. » Les échantillons des objets les

PLUS BEAUX ET LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'ÉGLISE.

☞ On fera venir les ORNEMENTS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse de SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

ON demande à ST. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

WM. EVANS,

2 avril 1844.

Editeur et Propriétaire.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, P^{TR}.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, P^{TR}.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.